



PROGRAMME D'ACTION CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Département de la culture et de la transition numérique



La Stratégie climat de la Ville de Genève implique l'ensemble de l'administration avec deux objectifs prioritaires :

- **une réduction de 60% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990 en 2030**
- **la neutralité carbone en 2050**



Le Département de la culture et de la transition numérique contribue à ce processus en mettant en œuvre son **Programme d'action climat et environnement (PACE)** et en adoptant une charte d'engagement écoresponsable en lien avec ses domaines d'activité spécifiques :

- acquisition et conservation du patrimoine ;
- recherche scientifique,
- production d'expositions,
- spectacles et concerts;
- soutien aux arts vivants ;
- lecture publique ;
- organisation de manifestations culturelles ;
- transition numérique.

28 mesures, avec indicateurs et délais de réalisation – réparties en 11 axes

Axe 1 : politique, chartes, labels

Axe 2 : management, plan d'action interne, formation

Axe 3 : outils, communication, sensibilisation

Axe 4 : achats, contrats

Axe 5 : mutualisation des ressources, économie circulaire, réemploi, recyclage

Axe 6 : alimentation, restauration

Axe 7 : mobilité

Axe 8 : bâtiments, économies d'énergie, énergies renouvelables

Axe 9 : numérique

Axe 10 : biodiversité et gestion différenciée des espaces verts

Axe 11 : réflexions vers un changement de paradigme